

# RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conseil municipal du 28 mars 2024



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF, CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>5</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>7</b>
<b>A. Les recettes de fonctionnement</b>	<b>7</b>
a. Atténuation de charges (chap 013)	7
b. Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	7
c. Impôts et taxes (chap 73)	8
d. Dotations et compensations (chap 74)	9
e. Autres produits de gestion courante (chap 75)	9
<b>B. Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>10</b>
a. Les charges de personnel (chap 012)	10
b. Les charges à caractère général (chap 011)	10
c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)	10
d. Les charges exceptionnelles (chap 67)	11
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>12</b>
<b>A. Les recettes d'investissement</b>	<b>12</b>
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)	12
b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	12
c. Les produits des cessions (chap 024)	13
d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)	13
e. Les opérations d'ordre	13
<b>B. Les dépenses d'investissement</b>	<b>14</b>
a. Immobilisations incorporelles (chap 20)	14
b. Immobilisations corporelles (chap 21)	15
c. Immobilisations en cours et les opérations d'équipement (chap 23)	16
d. Subventions d'équipement versées (chap 204)	17
e. Les autorisations pluriannuelles d'investissement (AP/CP)	17



## PREAMBULE

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ». Il est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur et il doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Afin de permettre une comparaison au plus juste au regard de la population de la commune de Givors, les données présentées ci-dessous sont indiquées en prenant en compte les communes ni touristiques, ni de montagne de strate entre 10 000 et 20 000 habitants et entre 20 000 et 50 000 habitants. Les ratios de référence sont tirés de « Les collectivités locales en chiffres 2023 » (source : collectivites-locales.gouv.fr), comparés à nos données 2023.

### ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



753 €  
967 €



0 €

La commune n'a pas d'emprunt.

### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT



1 118 €  
1 285 €



1 295 €

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de la commune sont comparables à la moyenne des strates.

### DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE PAR HABITANT



174 €  
198 €



325 € dont 128 € pour la DGF  
et 197 € pour la DSU

La dotation globale forfaitaire (incluant la DGF et la DSU) est supérieure à la moyenne des strates.

## DEPENSES D'EQUIPEMENT PAR HABITANT



316 €  
334 €



323 €

Les dépenses d'équipement par habitant de la commune de Givors sont comparables à la moyenne des strates.

## IMPOTS LOCAUX PAR HABITANT



573 €  
696 €



512 €

Le produit des impôts locaux perçu par la commune de Givors est inférieur à la moyenne des strates.

## I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF, CLOTURE ET AFFECTATION DU RESULTAT

### Exécution du budget 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	CA 2023
011 Charges à caractère général	6 887 638,62 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	17 155 104,69 €
65 Autres charges de gestion courante	2 645 400,96 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>26 688 144,27 €</b>
66 Charges financières	- €
67 Charges exceptionnelles	236 663,66 €
68 Dotations aux provisions	12 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>26 936 807,93 €</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	1 873 883,32 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 873 883,32 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (b)</b>	<b>28 810 691,25 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	CA 2023
013 Atténuations de charges	187 443,42 €
70 Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 158 863,13 €
73 et 731 Impôts et taxes	18 819 969,22 €
74 Dotations, subventions et participations	9 296 594,01 €
75 Autres produits de gestion courante	543 503,51 €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>30 006 373,29 €</b>
76 Produits financiers	6 710,00 €
77 Produits exceptionnels	40 682,31 €
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	116 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>30 169 765,60 €</b>
42 Opération d'ordre de transfert entre sections	442 778,69 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>442 778,69 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement (a)</b>	<b>30 612 544,29 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	CA 2023
20 Immobilisations incorporelles	614 395,49 €
204 Subventions d'équipement versées	41 920,00 €
21 Immobilisations corporelles	3 069 646,81 €
23 Immobilisations en cours	3 005 233,70 €
APCP opérations d'équipement	
16 Emprunts et dettes assimilés	720,00 €
45 Opérations pour compte de tiers	
27 Autres immobilisations financières	- €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 731 916,00 €</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections(chap 040)	442 778,69 €
041 Opérations patrimoniales	125 000,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>567 778,69 €</b>
<b>Total des dépenses de d'investissement (f)</b>	<b>7 299 694,69 €</b>
Restes à réaliser en dépenses (l)	1 984 143,39 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	CA 2023
13 Subventions d'investissement reçues	2 374 041,17 €
10 Dotations, Fonds divers et réserves	524 058,44 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2 715 452,34 €
16 Dépôts et cautionnements reçus	- €
204 Subventions d'équipement versées	- €
27 Autres immobilisations financières	- €
45 Opérations pour compte de tiers	- €
23 Immobilisation en cours	- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 613 551,95 €</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 873 883,32 €
041 Opérations patrimoniales	125 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 998 883,32 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement (g)</b>	<b>7 612 435,27 €</b>
Restes à réaliser en recettes (m)	- €

### Résultat de l'exercice 2023

<b>Dépenses de fonctionnement (b)</b>	28 810 691,25 €	<b>Dépenses d'investissement (f)</b>	7 299 694,69 €
<b>Recettes de fonctionnement (a)</b>	30 612 544,29 €	<b>Recettes d'investissement (g)</b>	7 612 435,27 €
<b>Résultat d'exécution (c=a-b)</b>	<b>1 801 853,04 €</b>	<b>Résultat d'exécution (h=g-f)</b>	<b>312 740,58 €</b>
<b>Reprise résultat n-1 reporté (d)</b>	<b>589 607,64 €</b>	<b>Reprise résultat n-1 reporté (i)</b>	<b>478 610,31 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement (e=c+d)</b>	<b>2 391 460,68 €</b>	<b>Résultat d'investissement (j=h+i)</b>	<b>791 350,89 €</b>
<b>Résultat de clôture (k= e+j)</b>	<b>3 182 811,57 €</b>		
Restes à réaliser en dépenses (l)	1 984 143,39 €		
Restes à réaliser en recettes (m)	0		
<b>Résultat cumulé après RAR (n=k+m-l)</b>	<b>1 198 668,18 €</b>		

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2022 (478 k€ en investissement et 589 k€ en fonctionnement), la commune affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2023 de 2 391 k€ sur la section de fonctionnement et de 791 k€ sur la section d'investissement.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</b>	4 860 635,43 €	5 784 792,84 €	2 871 269,50 €	624 656,83 €	1 699 638,93 €	1 984 143,39 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement (engagements 2023 non soldés, à réaliser sur 2024) s'élèvent à 1 984 k€. Ils correspondent à des dépenses engagées juridiquement mais qui ne sont pas mandatées au 31 décembre de l'exercice 2023. Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement.

En intégrant ces restes à réaliser en dépenses au budget 2024, le résultat cumulé reste excédentaire de 1 198 668,18 €.

Les restes à réaliser constatés fin 2023 seront directement repris en section d'investissement en dépenses.

Le résultat de la section d'investissement sera repris en recette d'investissement au budget primitif 2024.

Le résultat de la section de fonctionnement sera repris de la manière suivante :

- 1 198 668,18 € sur la section de fonctionnement au compte de recettes 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- 1 192 792,50 € sur la section d'investissement au compte de recette 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

### A. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	BP 2023 cumulé (BP+DM)	CA 2023	Taux d'exécution	
013	Atténuations de charges	245 000,00 €	187 443,42 €	77%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	978 051,00 €	1 158 863,13 €	118%
73 et 731	Impôts et taxes	19 616 305,00 €	18 819 969,22 €	96%
74	Dotations, subventions et participations	8 965 752,00 €	9 296 594,01 €	104%
75	Autres produits de gestion courante	431 070,00 €	543 503,51 €	126%
<b>Total des recettes de gestions courante</b>		<b>30 236 178,00 €</b>	<b>30 006 373,29 €</b>	<b>99,24%</b>
76	Produits financiers	- €	6 710,00 €	
77	Produits exceptionnels	- €	40 682,31 €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	116 000,00 €	116 000,00 €	100,00%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>30 352 178,00 €</b>	<b>30 169 765,60 €</b>	<b>99,40%</b>
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	443 000,00 €	442 778,69 €	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>443 000,00 €</b>	<b>442 778,69 €</b>	
002	Résultat de fonctionnement reporté	589 607,64 €	- €	
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>31 384 785,64 €</b>	<b>30 612 544,29 €</b>	

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30,612M€ en augmentation de 4,28 % par rapport au compte administratif 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuation de charges du personnel intègre les remboursements que la commune reçoit de l'assurance et de la sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie, dont les montants sont difficilement prévisibles.

Ce chapitre enregistre une recette de 187k€ au compte administratif 2023.

#### b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)

Les produits des services sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que cantine, crèche, accueil périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetières, droits de stationnement, cours au conservatoire, accès et cours à la piscine, etc. Les droits d'entrée correspondent à la participation du citoyen au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'en alléger la charge financière pour la collectivité et participent ainsi à leur développement.

La recette a été réalisée à hauteur de 1,158M€ au compte administratif.

### c. Impôts et taxes (chap 73)



Ce chapitre comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte. Elles représentent 18,819M€, soit environ 62,4% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui est équivalent à 2022.

#### 1. La fiscalité directe

Les recettes fiscales des communes reposent sur le produit des impôts directs, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le produit de la fiscalité directe s'établit pour 2023 à 10,64M€, en hausse de 5,7% par rapport au compte administratif 2022 sous l'effet de la revalorisation des bases, qui n'est pas de la compétence de la commune. Pour rappel, en 2023, l'Etat avait fait le choix de revaloriser les bases à hauteur de 7,1%, décision s'imposant à la collectivité et aux habitants.

#### 2. Les produits de la fiscalité indirecte

La commune perçoit différentes taxes :

- La Taxe sur les pylônes,
- La Taxe sur la consommation finale d'électricité (versée par le Sigerly),
- La Taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire),
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),



Le produit de la fiscalité indirecte est de 1,22M€ environ.

Le produit reçu est inférieur par rapport aux prévisions du budget primitif 2023 en raison de la baisse des recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation communément appelés « frais de notaire ». Il s'agit d'une taxe réglée par l'acheteur qui acquiert un bien et dont la part communale revient à la commune. En effet, la hausse des taux d'intérêt a eu pour conséquence la diminution des transactions immobilières entraînant une baisse des droits de mutation à titre onéreux de l'ordre de 247k€.

### 3. Les reversements de fiscalité opérés par la métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la métropole (7,1 M€) comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) pour 6,02 M€ ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 924 k€ ;

L'attribution de compensation (AC) résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la commune et qui est désormais collectée par la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La refonte des critères fondant le calcul de la DSC par la Métropole de Lyon a permis depuis 2022 un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes.

### d. Dotations et compensations (chap 74)

Le chapitre 74 enregistre pour 2023 une recette de 9,296M€.

Il est constitué principalement des dotations de l'Etat (DGF et DSU) pour un montant total de 6,75M€, des subventions versées par la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse pour un montant de 1,2M€ et de la compensation par l'Etat des exonérations de taxes foncières pour un montant de 728,9k€.

### e. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Le chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances. Le chapitre s'élève pour 2023 à 543k€.

## B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	BP 2023 cumulé (BP+DM)	CA 2023	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	8 072 246,69 €	6 887 638,62 €	85%
012 Charges de personnel et frais assimilés)	17 401 158,15 €	17 155 104,69 €	99%
65 Autres charges de gestion courante	2 850 556,64 €	2 645 400,96 €	93%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>28 323 961,48 €</b>	<b>26 688 144,27 €</b>	<b>94%</b>
67 Charges exceptionnelles	238 000,00 €	236 663,66 €	99%
68 Dotations aux provisions	12 000,00 €	12 000,00 €	100%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>28 573 961,48 €</b>	<b>26 936 807,93 €</b>	<b>94%</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	2 005 000,00 €	1 873 883,32 €	93%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 005 000,00 €</b>	<b>1 873 883,32 €</b>	
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>805 824,16 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>31 384 785,64 €</b>	<b>28 810 691,25 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel (chap 012)

Avec un montant de 17,155M€, les dépenses de personnel représentent 63.7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au-delà de l'effet inhérent au GVT (Glissement - Vieillesse Technicité), l'année 2023 a été marquée par plusieurs évènements imprévus :

- Revalorisation des carrières et des rémunérations de cadres d'emplois : 50 000 €
- Augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023 : 100 000 €

### b. Les charges à caractère général (chap 011)

Ce chapitre budgétaire est principalement composé des dépenses d'eau, électricité, repas de cantine, chauffage urbain, fournitures, carburant, prestations et missions des entreprises de travaux, entretien, maintenance. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation. C'est d'ailleurs dans cette incertitude très forte que le budget 2023 avait été voté.

En 2023, il représente 25,6 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant global d'environ 6,887M€.

Les charges à caractère général ont augmenté par rapport au compte administratif 2022 de 5%, soit plus de 300 000 €. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses d'énergie (gaz et électricité) mais aussi celles de carburants à hauteur de 221 411,72 €. L'inflation a également touché tous les domaines d'achat de fournitures ou de prestations.

### c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Le chapitre 65 comprend notamment les subventions versées aux associations, la subvention d'équilibre versée au CCAS et les indemnités des élus. Il s'élève en 2023 à 2,645M€ en hausse de 18% (+ de 400k€) par rapport au compte administratif 2022.

En 2023, la commune de Givors a continué à soutenir activement les associations et partenaires qui constituent un socle local solide en faveur du développement et du renforcement du lien social. Le montant des subventions municipales versées aux associations en 2023 s'élève à 1,175M€ contre 936k€ en 2022. Ce montant prend en compte le versement de la subvention de 310 000 € au théâtre.

Le versement en faveur du CCAS est passé 600k€ en 2022 à 863k€ en 2023 du fait de la prise en compte de l'intégralité des dépenses sociales sur le budget du CCAS.

Le montant des indemnités de fonction des élus a évolué de la même manière que la masse salariale du fait des décisions gouvernementales. La dépense s'établit pour 2023 à 234k€, soit plus 13k€ par rapport à 2022.

#### **d. Les charges exceptionnelles (chap 67)**

En 2023, les charges exceptionnelles s'élèvent à 236k€, soit 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs dont un titre de 110k€ qui avait été émis en doublon et un autre de 116k€ concernant la pose illégale d'affichages publicitaires sauvages dont le recouvrement n'a pas été rendu possible juridiquement.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE

#### A. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	BP 2023 cumulé (BP+DM)	CA 2023	Taux d'exécution	
13	Subventions d'investissement reçues	2 431 457,00 €	2 374 041,17 €	98%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	528 499,69 €	524 058,44 €	99%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 715 452,34 €	2 715 452,34 €	100%
16	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	- €	0%
024	Produits de cessions	861 620,00 €	- €	0%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000,00 €	- €	0%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>6 571 029,03 €</b>	<b>5 613 551,95 €</b>	<b>85%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 005 000,00 €	1 873 883,32 €	93%
041	Opérations patrimoniales	125 000,00 €	125 000,00 €	100%
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 130 000,00 €</b>	<b>1 998 883,32 €</b>	
<b>001</b>	<b>Résultat reporté d'investissement</b>	<b>478 610,31 €</b>	<b>- €</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>805 824,16 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>9 985 463,50 €</b>	<b>7 612 435,27 €</b>	

Les recettes d'investissement s'établissent à 7,61M€ en 2023, dont :

- 5,61M€ en recettes réelles
- 1,98M€ en recette d'ordre

Elles sont en forte augmentation de 3,5 M€ par rapport au compte administratif 2022. Cette augmentation est principalement due à un décalage d'encaissement de subventions telles que la DPV ou la DSIL, dont les inscriptions avaient été reportées sur 2023.

#### a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)

Il s'agit des subventions perçues par la Ville au titre des opérations d'investissement. En 2023, la commune a perçu la somme de 2 374 041 € de la part principalement de l'Etat et de la Métropole de Lyon (DPV, DSIL, DRAC, aide communale de la Métropole, FIPD).

#### b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)

Le chapitre 10 comprend les recettes d'investissement suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) correspond au remboursement partiel de TVA acquittée sur les dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année précédente. Il représente 524k€ pour 2023, soit plus 36k€ par rapport à 2022.

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement. Il était en 2023 de 2,7M€.

### **c. Les produits des cessions (chap 024)**

En 2023, il avait été inscrit des recettes à hauteur de 861 620 euros. Les cessions suivantes ont été réalisées mais les recettes n'ont pas été rattachées sur 2023. Il s'agit du :

- Garage de Saint Pierre de Chartreuse sis 44 impasse du Grand Som à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 16 500 €,
- 3 Parcelles extérieures pôle de santé SAGIM sises 2 rue Eugène Pottier à Givors au prix de 63 500 €,
- La vente d'une partie minoritaire des actions de la commune au sein de la SAGIM à la SERL au prix de 50 000€,

L'acte notarié de cession de la maison du gardien sise au lieu-dit « Les Essards » à Saint Pierre de Chartreuse au prix de 99 000 €, ainsi que l'acte relatif à la cession du lot bâti sis impasse Honoré Pététin au prix de 216 000 € ont été signés en 2024.

### **d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)**

Dans le cadre d'une procédure pour insalubrité sur un logement privé et en cas de défaillance du propriétaire, la commune peut être amenée à se substituer au propriétaire pour exécuter les travaux dont le coût sera ensuite recouvré directement auprès du propriétaire défaillant. Sachant que la dépense ne doit pas peser sur le budget de la commune, il est nécessaire d'inscrire le coût des travaux en recette et en dépense.

C'est ainsi que par décision modificative n°2 adoptée le 30 novembre 2023, le conseil municipal a prévu les inscriptions budgétaires correspondantes pour un montant de 30 000€. Cette dépense n'a pas été réalisée sur 2023.

### **e. Les opérations d'ordre**

Le chapitre 040 retrace tant en recettes qu'en dépenses toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements et des charges à répartir afin de prévoir le remplacement du matériel amorti.

Il a été procédé à des écritures d'amortissement des biens acquis pour 1,87 M€. L'amortissement des immobilisations se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement (chapitre 042) et par une recette d'investissement (chapitre 040).

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette et une dépense d'investissement. Il est de 125k€ pour 2023.



## B. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		BP 2023 cumulé (BP+DM)	CA 2023	Taux d'exécution
20	Immobilisations incorporelles	896 744,55 €	614 395,49 €	69%
204	Subventions d'équipement versées	389 830,74 €	41 920,00 €	11%
21	Immobilisations corporelles	4 230 211,21 €	3 069 646,81 €	73%
23	Immobilisations en cours et opérations d'équipement	3 866 677,00 €	3 005 233,70 €	78%
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000,00 €	720,00 €	18%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000,00 €	- €	-100%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>9 417 463,50 €</b>	<b>6 731 916,00 €</b>	<b>71%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	443 000,00 €	442 778,69 €	100%
041	Opérations patrimoniales	125 000,00 €	125 000,00 €	100%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>568 000,00 €</b>	<b>567 778,69 €</b>	
<b>Total des dépenses de d'investissement</b>		<b>9 985 463,50 €</b>	<b>7 299 694,69 €</b>	

L'année 2023 a été une année charnière en terme d'investissement avec la poursuite des grands projets et le lancement de nouveaux. Cette accélération se traduit par une augmentation de la dépense de 57% par rapport au compte administratif 2022 pour s'établir à 6,73M€.

### a. Immobilisations incorporelles (chap 20)

Le montant des dépenses du chapitre, relatif aux frais d'études, s'établit pour 2023 à 614k€ en augmentation de 70% par rapport au compte administratif 2022.

Comme présenté dans le rapport d'orientation budgétaire, le chapitre 20 concernait notamment les principaux projets de la collectivité, à savoir :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet centre commercial des Vernes
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet de crèche de 48 berceaux rue Eugène Pottier
- Les honoraires de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de l'école Henri Wallon
- Les honoraires d'études, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du projet quartier fertile

Si les projets considérés ont tous été poursuivis sur l'année 2023, les dépenses n'ont pas toujours été au niveau de la prévision (69% de taux de réalisation), en particulier pour le centre commercial des Vernes, qui a connu d'importants aléas de chantier ayant freiné la bonne marche de ce dernier, et l'extension de l'école Henri Wallon, dont le démarrage a été légèrement décalé du fait du processus d'analyses des offres et de négociation qui a pris davantage de temps qu'initialement envisagé.

## b. Immobilisations corporelles (chap 21)

Sur le chapitre 21 relatif aux immobilisations corporelles, le budget primitif 2023 avait programmé environ 4,23M€ de dépenses et 3,07M€ ont été réalisés, soit un taux d'exécution de 73%.

L'écart avec le budget primitif s'explique par la poursuite de certains projets, engagés en 2023, sur 2024 (modernisation de la vidéo protection, quartier fertile), la transformation de certains projets à la suite des études préalables (la réfection des voûtes n'a pas été menée car les études ont d'abord préconisé des mesures conservatoires de type filets de protection), par le report de certains travaux par des partenaires (raccordement au réseau de chaleur) ou encore par des discussions en cours ou des études complémentaires nécessaires (acquisition des 15 et 7 rue Salengro, réaménagement de l'accueil de la Médiathèque municipale).

Les principales actions menées en 2023 ont été :

- La réfection de la toiture de l'église de Bans
- La réalisation de travaux visant à baisser les consommations énergétiques :
  - Le déploiement de panneaux photovoltaïques en auto-consommation sur le centre technique municipal et le centre nautique
  - L'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment accueillant le réfectoire Jean Jaurès et de la façade arrière du bâtiment de la police municipale
  - La poursuite des investissements en matière d'économie d'énergie et pour optimiser les rendements des chaufferies ainsi que le confort d'été des bâtiments (changement de vannes/pompes obsolètes, désembouage, changement de menuiseries, pose de ballon d'eau chaude thermodynamique, pose de brise soleils/volets roulants de films solaires (écoles et piscine notamment)...)
  - La poursuite du déploiement de Gestion Techniques Centralisées sur les écoles
  - Des investissements pour limiter les fuites d'eau de la piscine (désensablage des galeries techniques et reprise d'une partie des canalisations d'évacuation et de refoulement)
- La réalisation de travaux dans les écoles et au service de nos enfants :
  - La réfection de deux classes à l'école Joseph Liauthaud
  - L'aménagement d'un cheminement piéton sur le site de la Rama
  - L'aménagement d'une nouvelle salle de classe et d'un espace RASED à l'école Simone Veil
  - La rénovation de sols souples à l'école maternelle Jacques Duclos
  - La réfection d'un appentis de toiture à l'école Jean Jaurès, et la mise en œuvre d'une toiture provisoire au réfectoire Paul Langevin
- La réalisation de travaux visant à proposer de nouvelles offres culturelles et sportives :
  - L'aménagement d'une Micro Folie et d'espaces d'exposition à la MDFR ainsi que des locaux de la direction des affaires culturelles
  - L'aménagement du terrain multisports sur la cité Ambroise Croizat
  - La réfection du sol de la salle de musculation de la maison des associations Picard et du sol de la salle de boxe à Jacques Anquetil

- Des investissements pour proposer de nouvelles activités ludiques dans le cadre des animations estivales à la piscine
- La réalisation de travaux de végétalisation et favorisant la présence de la nature en ville :
  - La plantation d'une trentaine d'arbres en milieu urbain pour lutter contre les îlots de chaleur
  - L'aménagement du rucher pédagogique dans le futur parc du Moulin
  - De premiers aménagements en lien avec le projet Quartier Fertile (jardin la Roseraie à Romain Rolland et jardin Jules Vallès)
- La réalisation de travaux sur les espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie :
  - L'aménagement d'un nouveau parking de proximité sur le secteur Canal en lien avec l'ouverture prochaine du pôle de santé
  - La réalisation des projets du budget participatif (place des 2 Josephs, tables de ping pong, aménagements au théâtre de verdure,...)
  - L'aménagement d'entrées de ville
- La réalisation de travaux dans les bâtiments municipaux afin de moderniser le service public et de garantir un haut niveau de service aux Givordines et Givordins
  - Le déploiement d'une liaison fibre optique entre la mairie et le CTM
  - L'extension des locaux administratifs du palais des Sports dans l'ancien logement du gardien
  - La poursuite de déploiement d'alarmes et contrôle d'accès connectés dans les écoles Jacques Duclos, Paul Langevin, Gabriel Péri et Joseph Liauthaud ainsi qu'au Palais des Sports, à la Maison de l'Emploi et des Services Publics, à l'état civil, aux serres municipales, à la salle de musculation Jean Moulin, sur le portail de la maison des associations Picard et au Pôle Petite Enfance
  - L'acquisition de plusieurs véhicules
  - L'aménagement d'une salle de convivialité pour les agents
  - L'acquisition de matériels et licence informatiques
  - L'acquisition de matériels pour les services (bennes, régulateur chlore, PIE, caméra piéton, défibrillateurs, tables de tri dans les cantines, écrans numériques interactifs, mobiliers divers,...)
  - Différentes mises en conformité électrique (piscine, médiathèque,...)

### **c. Immobilisations en cours et les opérations d'équipement (chap 23)**

Sur le chapitre 23 relatif aux immobilisations en cours (travaux), le budget prévisionnel 2023 avait programmé environ 3,8M€ de dépenses. 3M€ de travaux ont été réalisés, ce qui représente un taux d'exécution de 78%.

L'écart constaté s'explique notamment par :

- Les travaux de curage/désamiantage de la crèche, réalisés mais qui ont été moins onéreux que prévu, et dont le solde final sera payé en 2024
- Les travaux de l'école Henri Wallon dont le démarrage a été plus tardif que prévu en raison du délai des appels d'offres.

#### d. Subventions d'équipement versées (chap 204)

Sur le chapitre 204, le budget prévisionnel 2023 avait programmé environ 390k€ de dépenses, lesquelles se concentraient notamment sur la participation communale au projet Oussékine d'environ 297k€, laquelle n'a pas été appelée sur l'exercice 2023 par la Métropole de Lyon mais au tout début de l'année 2024.

La dépense s'élève ainsi pour 2023 à 41k€.

#### e. Les autorisations pluriannuelles d'investissement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous présente les différentes autorisations de programme et crédits de paiement au titre de l'année 2023 et prennent en compte les révisions effectuées en cours d'année.

	AP	CP 2018 à 2022	CP prévus 2023	CP mandatés 2023	CP restants à affecter
Construction nouveau groupe scolaire Freydière	5 546 000 €	5 507 319,36 €	38 681 €	30 542,16 €	8 138,48 €
Rénovation des vitraux de l'Eglise Saint Nicolas	443 000 €	186 442,85 €	21 000 €	0 €	256 557,15 €
Centre commercial des Vernes	5 500 000 €	610 408,56 €	1 577 000 €	1 524 029,03 €	3 365 562,41 €
Restructuration centre nautique	2 575 000 €	2 272 004,53 €	302 996 €	245 031,81 €	57 963,66 €
<b>TOTAUX</b>	<b>14 064 000 €</b>	<b>8 576 175,30 €</b>	<b>1 939 677 €</b>	<b>1 799 603 €</b>	<b>3 688 221,70 €</b>

L'AP/CP relative à la construction du nouveau groupe scolaire Freydière (groupe scolaire Simone Veil) sera clôturée en 2024 avec une dépense moins onéreuse que le prévisionnel de 8 138,48 € portant le montant total de l'autorisation de programme à 5 537 861,52 €.



Mairie de Givors  
Place Camille Vallin  
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18  
🌐 [www.givors.fr](http://www.givors.fr)  
📘 VilledeGivors